



ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bureau

IA-IPR

n° 2022-2023/P.L-P/n°1

Affaire suivie par :

Pierrette LETI-PALIX

Tél : 02 69 61 92 65

Mél : pierrette.leti-palix@ac-mayotte.fr

Mamoudzou, le 25 septembre 2022

BP 76 - 97600 Mamoudzou

Nouvellement arrivée dans l'académie de Mayotte, je tiens tout d'abord à remercier toutes celles et tous ceux qui y font vivre les Lettres, de l'enseignant au chargé de mission, en passant par les acteurs des différents services du Rectorat. La dernière session d'examen (DNB, EAF, BTS) a été l'occasion de montrer ce courage et cette abnégation dont chacun fait preuve, dans un contexte certes particulier mais porté -comme dans toutes les académies- par le sens de cette « aventure collective qui cimenter notre Nation » comme l'a rappelé le Président de la république, le 16 septembre dernier.

Continuons donc.

« Tenir gagné chaque pas » est notre mot d'ordre pour avancer.

Pour cela, nous nous appuyerons sur :

- la formation des professeurs
- les enseignements
- l'évaluation des connaissances et des compétences
- les ressources

I. Formation accrue des professeurs

1. Des modules sont prévus par l'Ecole Académique de la Formation Continue et sont assurés par les formateurs et les chargés de mission en lettres. Au vu du contexte académique et pour consolider les parcours, certains modules sont à public désigné.

Il y a aussi l'autoformation que je vous incite à développer, en utilisant les parcours proposés par M@gistère (par exemple « **Parcours contractuels lettres niveau 1** » ou « Climat de classe et sentiment d'efficacité de l'enseignant », ou les propositions faites sur Eduscol :

<https://eduscol.education.fr/1712/programmes-et-ressources-en-francais-voie-gt#summary-item-6>

2. La préparation au CAPES et à l'agrégation sont aussi des espaces de formation.

II. Maîtrise des contenus d'enseignement

La connaissance des programmes et des attendus est essentielle. Pour rappel :

- Au collège : https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400
- En lycée : <https://eduscol.education.fr/1712/programmes-et-ressources-en-francais-voie-gt#summary-item-6>
- En BTS : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo7/ESRS2201905N.htm>

Ce sera l'un des points d'évaluation de la manière de servir du fonctionnaire, lors des visite-conseils ou des entretiens de carrière.

III. Evaluation des connaissances et des compétences

Pour les examens, je rappelle que l'évaluation des connaissances et des compétences des élèves fait partie des obligations des personnels enseignants du second degré du (décret du 17 décembre 1933 (RLR 700-4). Nous savons tous l'importance de ces moments. Je prévois, certes, des réunions d'explicitation pour que les épreuves d'examen (DNB, EAF, épreuves de spécialités, BTS) se déroulent dans des conditions bénéfiques à tous, élèves et personnels enseignants. Mais il est entendu que nous ne saurions déroger à nos obligations et à nos responsabilités.

Voici les liens d'accès, pour toute information concernant

- **les épreuves du Diplôme national du brevet des collèges** : <https://www.education.gouv.fr/le-diplome-national-du-brevet-10613>
- **les épreuves anticipées de français** : <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/le-baccalaureat-general-10457>
- **les épreuves de spécialité** : <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/choisir-ses-enseignements-de-specialite-au-lycee-pour-preparer-ses-etudes-superieures-325475>
- **les épreuves de BTS** : <https://enqdip.sup.adc.education.fr/bts/index.htm>

Pour le calendrier 2023 de ces épreuves : <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee/baccalaureat-brevet-cap-le-calendrier-des-epreuves-2023-341384>

Nous préparons ces évaluations dans le respect des textes officiels. Si des aménagements devaient être faits, les enseignants seront officiellement prévenus.

IV. Ressources

Pour vous accompagner dans votre pratique de classe, des collègues sont chargés de mission :

Formation, visites :

- Madame BOURGEGAI-BRIZI Cécile : Cecile.Bourgeois-Brizi@ac-mayotte.fr
- Monsieur LEC-HVIEN Marc : Marc.Lec-Hvien@ac-mayotte.fr
- Madame NAIMI Habiba : Habiba.Naimi@ac-mayotte.fr
- Madame MULLER Marie-Pierre : Marie-Pierre.Muller@ac-mayotte.fr
- Madame SALMON Anna : Anna.Laisne@ac-mayotte.fr

Enseignements artistiques :

- Théâtre : Madame HAMZA Laytaza : Laytaza.Hamza@ac-mayotte.fr
- Cinéma : Monsieur COLLIN Gilles : Gilles.Collin@ac-mayotte.fr

Dans le cadre du **plan académique « Dire Lire Ecrire »**, la personne ressource est Madame Camille Vanreyselberge : Camille.Vanreyselberge@ac-mayotte.fr

Le délégué régional à l'éducation artistique et à l'action culturelle, Monsieur Aurélien DUPOUEY-DELEZAY vous propose toutes ces actions qui relèvent de l'éducation artistique et culturelle, « au service du plein épanouissement et de la réussite de tous les élèves » : daac@ac-mayotte.fr

Les **référénts-culture** de votre établissement, les **coordonnateurs disciplinaires** sont aussi vos interlocuteurs.

Sites

Deux sites vous proposent des ressources :

- Site des lettres : <https://lettres-lca.ac-mayotte.fr/>
- « Dire Lire Ecrire » : <https://dle.ac-mayotte.fr/>

C'est par notre sérieux, notre souci d'exemplarité, notre travail commun, la synergie de toutes ces « armes miraculeuses » dont nous disposons, que nous accomplirons notre tâche

Pierrette LETI-PALIX
IA-IPR de Lettres

